

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres
et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus
de signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 30 août 1844.

SUISSE.

La diète vient de terminer sa session, une des plus animées qui aient eu lieu depuis long-temps. Nous n'avons pas cru jusqu'ici devoir nous en occuper, parce qu'elle nous l'avons dit depuis long-temps, le pouvoir central est frappé d'impuissance par la constitution elle-même; le pouvoir cantonal s'est peu à peu substitué à lui, s'est emparé de la souveraineté, à ce point qu'il est incapable de faire ni le bien ni le mal, qu'il est complètement paralysé, quelles que soient ses tendances, par le développement continu du système fédératif. Il n'y a pas un canton qui se croie obligé d'obéir à la diète, si les décrets ne sont pas en harmonie avec ses vues particulières; pas un qui veuille permettre qu'on lui conteste le droit de refuser le contingent destiné à accomplir une mission qu'il n'approuverait pas. L'anarchie la plus complète règne dans cet état, et, nous le répétons, il appartiendra au premier occupant, dans le cas d'une guerre qui éclaterait en Europe; à la première secousse, il sera scindé et partagé entre la Prusse, l'Autriche et la France, s'il ne se hâte de modifier sa constitution, de créer une véritable force unitaire.

La discussion la plus vive a été amenée par la proposition du canton d'Argovie, qui demandait l'expulsion des jésuites. Cette proposition n'a pas été appuyée par la majorité. Il est impossible de traduire autrement le vote, car il n'est pas juste de dire qu'elle a été repoussée; en effet, une grande partie des états qui ne l'ont pas admise a déclaré l'ajourner comme inopportun et réserver son opinion pour l'avenir. Les jésuites ne manqueront pas de présenter ce vote comme un triomphe; il a peu de valeur en lui-même, bien qu'il leur permette de continuer les manœuvres qui depuis long-temps agitent le pays.

Dans cette discussion, le député d'Argovie, qui avait fait la motion au grand-conseil, a rappelé que la question de l'expulsion des jésuites tenait la Suisse en suspens depuis vingt-cinq ans. Il a passé en revue les événements qui depuis 1534 ont amené l'effusion du sang, jusqu'aux dernières luttes du Valais, à peine apaisées. Il a représenté la France, l'Allemagne, le Piémont, l'Amérique, agités par l'ordre fameux qui s'appuie aujourd'hui, en Suisse, sur l'ignorance et le fanatisme. Il l'a peint comme un protégé insaisissable, devenu par son activité le fléau de tous les pays où il s'est établi, redoutable aux rois et aux papes, à la liberté et à la religion, faisant des hommes des automates qui doivent obéir sans contrôle à la voix de leurs chefs.

« La morale des jésuites, a-t-il dit, va jusqu'à permettre de tuer un homme dont on craint les rapports, de souhaiter la mort d'un père dont on convoite l'héritage, de prêter de faux serments quand il en vaut la peine. Quelles garanties, s'est-il écrié, dans de pareils principes! Quelle sûreté pour l'Etat, pour la religion, pour la vie conjugale, pour la vie de famille, pour la morale publique, pour la liberté!

» On cherche à faire oublier que la guerre au protestantisme a été leur première devise, on veut circonscrire en apparence leur activité dans le cercle du catholicisme; mais on ne peut oublier ni le but de leur fondation ni la manière dont ils l'ont poursuivie, en soulevant partout la haine et la guerre, en donnant le droit de vie et de mort contre tous les hérétiques à tous ceux qui voulaient les frapper. Ennemis jurés du protestantisme, ennemis de la liberté politique, fauteurs de troubles en tous lieux et surtout dans les pays mixtes, se servant des écoles et des confessionnaires pour souffler la guerre aux femmes et aux enfants comme aux guerriers, ils n'ont pu être tolérés nulle part où l'on désirait la paix. Le feu, le poignard, le poison, le régicide, voilà les titres du jésuitisme à la gloire. Nulle part il n'a respecté la paix confessionnelle; là où des frères vivaient en paix, il a voulu la guerre. C'est dans les républiques surtout qu'il est dangereux, à cause de l'absolutisme qu'il prêche et met en pratique. Il ne veut personne au-dessus de lui ni à côté de lui. Il a érigé en principes le mensonge et l'équivoque. Comment une république pourrait-elle subsister avec de pareils principes, lorsque l'essence de la vie républicaine git dans la confiance et l'amour, la tolérance, la fidélité, le respect de la foi jurée? — Mais, dira-t-on, il ne s'agit que des jésuites d'aujourd'hui. — Messieurs, il ne peut y avoir de jésuites modernes, de jésuites en dehors de leur constitution première; les jésuites de nos jours sont ceux des temps passés, moins le crédit et la force. Ce qu'ils veulent aujourd'hui comme toujours, c'est reconquérir ce qu'ils ont perdu. Et n'espérez pas de les voir changer, d'en obtenir des concessions; ils vous répondront toujours : *Sint ut sunt, aut non sint.* »

Après avoir examiné leurs tendances morales et politiques, le député a examiné leur influence sur les écoles et sur la culture scientifique, leurs *exempla*, leurs *expurgata*, leurs *compendium*, leurs *morales* de théologie, leurs *casuistes*, qui traitent de préférence ces choses honteuses dont l'apôtre a dit qu'elles ne devraient

pas même être nommées par les chrétiens; il cite parmi les publications modernes quelques uns de ces livres honteux, dont un traite des cas où il est permis de mentir, tuer, paillarder, séduire, etc., livres dont plusieurs sont mis entre les mains des jeunes gens du séminaire de Fribourg.

« Depuis qu'en 1830, dit-il, des principes tout-à-fait contraires aux leurs ont prévalu, les jésuites ont commencé une opposition prudente, rusée, mais persévérante, s'attachant de préférence aux pays libéraux, et c'est sous leur influence qu'une ville fédérale a osé parler de deux Suisses, l'une protestante, et l'autre catholique, se tourner vers l'étranger, s'inspirer du 16^e siècle, comprimer la liberté de penser, imposer des opinions rétrogrades, et se préparer à abdiquer en faveur d'un ordre religieux. Les jésuites sont partout, soit en personne, soit par leurs aboutissants, soit par leur argent. La société de propagande de Lyon est à leur service; à Paris, ils ont des collectes hebdomadaires, et, malgré leur vœu de pauvreté, on a pu voler près d'un million dans une de leurs caisses. Avec cela, ils paient des missions secrètes, ils ont des émissaires dans nos cantons réformés, à Berne, à Zurich; ils soudoient de nos hommes d'état. A quoi aboutiront tous nos efforts, si la Suisse ne les prévient pas? A l'anéantissement de la liberté chez nous, à la soumission de la patrie à une puissance étrangère. »

La députation de Berne a soutenu vigoureusement la proposition d'Argovie. « Les jésuites, dit le député, sont surtout dangereux parce qu'un grand nombre de citoyens ne croient pas à ce danger. Cet ordre parle sans cesse morale, religion, instruction du peuple; mais il mine le terrain sourdement, sans relâche, et lorsque la mine éclatera, beaucoup de gens seront détrompés, mais trop tard. Du reste, ce qui les rend encore plus dangereux, c'est qu'ils sont plus encore un ordre politique qu'un ordre religieux. Partout où ils vont, ils veulent être les maîtres et les maîtres absolus. » Le député de Berne affirme que les gouvernements des états qui ont reçu les jésuites ne sont pas les maîtres chez eux. « Si, par exemple, dit-il, le gouvernement de Fribourg ou celui du Valais voulaient décréter une loi qui fût contraire aux vues des jésuites, cette loi ne passerait pas. Vous verriez immédiatement le confessionnal, la cure d'âme, le prône, etc., employés contre les mesures du gouvernement, c'est-à-dire que les gouvernements des cantons qui ont des jésuites ne seront les maîtres qu'à condition de se diriger d'après leurs volontés; mais le véritable maître du pays sera toujours l'homme noir, couvert de la soutane, qui se glisse le soir en silence de maison en maison. Qui entre dans l'ordre des jésuites, devient étranger. Le jésuite ne connaît ni patrie ni famille; il ne doit pas avoir plus de volonté qu'un cadavre. »

Bâle-Campagne a représenté le jésuitisme comme une conspiration perpétuelle. Thurgovie, Vaud, Tessin, ont parlé dans le même sens.

Vivement attaqués, les jésuites ont été vivement défendus. Uri, Schwytz, Zug, Unterwald, Fribourg, Valais, Lucerne, les ont soutenus; mais rien n'égale la bizarrerie des arguments employés dans le même but par la députation du canton de Fribourg, qui a prétendu enlever toute autorité aux *Lettres provinciales* de Pascal parce qu'elles ont été brûlées par la main du bourreau.

Les députations qui ont plaidé en faveur des jésuites ont donné pleinement raison à ce que nous disons depuis plusieurs années et que nous répétons en tête de cet article sur l'impuissance de la diète. Elles ont avancé, en effet, que vouloir expulser les jésuites au nom de la confédération, c'était porter atteinte à la souveraineté centrale, attendu que chaque canton est maître chez lui. Elles n'ont pas reculé devant la pensée d'enlever par là toute force au gouvernement, de détruire la confédération, d'établir en Suisse autant de petites républiques qu'il y a d'états. Il est impossible que les membres de la diète, hommes en général instruits et habitués aux affaires, ne comprennent pas dans quelle voie ils poussent leur pays, où ils l'entraînent; mais la vanité cantonale l'emporte, chaque grand-conseil veut exercer la souveraineté, et les intérêts de la patrie sont sacrifiés aux petites ambitions des états.

La discussion sur l'expulsion des jésuites a eu un résultat extrêmement fâcheux et fort important, non pas en raison du vote, — il n'y avait pas de vote définitif possible dans l'état actuel de la confédération, — mais en raison de la manière dont les députations ont envisagé la question. Les cantons catholiques, en voyant les cantons protestants soutenir énergiquement la proposition d'Argovie, se sont imaginé qu'on en voulait à leur liberté religieuse, et quelques uns ont dans cette pensée, explicitement défendu les jésuites qu'ils auraient dans une autre circonstance abandonnés à leur sort. La discussion a donc eu pour résultat d'établir une séparation plus profonde entre la Suisse catholique et la Suisse protestante, de les mettre en présence, de les animer l'une contre l'autre, de partager enfin en deux parties désormais plus distinctes un état qui a besoin d'unité pour se maintenir. On peut dire qu'aujourd'hui un nouvel élément de ruine menace la confédération.

ON S'ABONNE :

▲ LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

▲ PARIS, chez MM. LEMOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENUNCIQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

Il est certain que l'Angleterre prend toutes ses précautions, et que tout dans ses allures trahit la prévision d'une guerre prochaine. On vient de donner des ordres pour porter le nombre des matelots, soldats et officiers de la flotte à 36,000 hommes. Des ordres ont été expédiés pour mettre les colonies de la Grande-Bretagne en état de défense. Les bâtiments qui stationnent à Gibraltar viennent d'être portés au nombre des vaisseaux de l'escadre française. Les ouvriers de Spithead et de Woolwich travaillent nuit et jour. Aucun point de défense n'est négligé, car dans le *Pilote* de Guernesey, arrivé le 28 à Paris, nous lisons que le colonel du génie Emet a reçu ordre de réparer les forts, trois mille livres sterling ayant été votées pour mettre les forts à Guernesey dans un état de défense, et quatre mille livres sterling pour ceux de Jersey. On le voit, nos bons amis d'outre-mer sont gens de précaution; en cela nous ne pouvons mieux faire que de les imiter, et nous espérons que M. le ministre de la marine y songe. Il ne doit pas craindre de mettre de nouveaux bâtiments sur le chantier; la nation qui a prodigué les millions pour fortifier Paris peut bien en dépenser quelques uns pour faire face à la marine anglaise, peut-être aux marines anglaise et russe réunies.

En effet, il n'est pas douteux pour nous que le czar Nicolas a offert le secours de sa flotte à l'Angleterre en cas de conflit, et que M. de Nesselrode a renouvelé plus positivement cette proposition.

La *Gazette d'Augsbourg* nous dit que l'Angleterre a accepté dans le cas où la guerre s'engagerait. Il est bon de rapprocher de cette assertion si vraisemblable ce qui se passe en ce moment même relativement à la flotte russe; c'est le *Journal du Havre* qui nous l'apprend.

« En annonçant dans notre dernier numéro, dit-il, l'ancrage de la flotte russe de la Baltique sur la rade d'Elseur, nous avons ajouté que l'on disait à Copenhague que ces forces navales devaient hiverner à ce mouillage. Des bruits de diverse nature couraient dans la ville à ce sujet. On cherchait le motif de cette infraction à l'usage ordinaire, qui est de faire hiverner les vaisseaux russes à Cronstadt, où ils sont désarmés jusqu'au retour de la belle saison, et l'on s'accordait à l'expliquer par le désir d'avoir ces forces disponibles dès les premiers jours du printemps prochain. A Cronstadt, en effet, les vaisseaux, emprisonnés dans les glaces, n'en peuvent sortir qu'au dégel pour subir des réparations qui retardent encore leur départ. A Elseur, où la mer est toujours libre, il resteront armés et à flot, constamment prêts à appareiller au premier ordre. »

Cette précaution de la Russie de tenir sous sa main et disponibles à toute occasion neuf vaisseaux et cinq frégates n'est pas sans importance dans les circonstances politiques du jour. » Telle est donc notre situation : nous sommes menacés par deux ennemis à la fois, par les deux plus fortes marines d'Europe après la nôtre, qui est inférieure en nombre à celle de la Grande-Bretagne et supérieure sous tous les rapports à celle de la Russie; nous sommes menacés par l'Angleterre, à qui M. Guizot s'est follement confié après les événements de 1840. La paix ne tient donc qu'à un fil.

Les journaux anglais continuent leurs insultes au sujet de Tanger. Nous ne les reproduisons pas; nous citerons seulement quelques lignes du *John-Bull* et du *Morning-Post*.

« Il n'y a rien de très-improbable, dit le *John-Bull*, dans la supposition que les Français ne sont pas aussi bons marins que les Anglais. On n'a pas oublié les pompeux bulletins de Napoléon, où souvent les défaites étaient converties en victoires. Lorsque l'on rapprochait de ces bulletins ceux du duc de Wellington, il était impossible de croire qu'il fût question de la même affaire. »

« C'est le même système de fantastique décoration qui embellit le rapport du prince de Joinville. Le prince a seulement négligé de dire que pendant plusieurs heures, lorsque l'artillerie de l'ennemi ne ripostait pas, il a canonné une ville qui ne se défendait plus. La vérité est que c'est là une triste affaire, etc. »

Voici maintenant de la poésie; c'est la traduction de quelques stances satiriques contre le prince de Joinville publiées par le *Morning-Post*. C'est sans doute quelque marin ivre qui les aura chantées dans quelque bouge où elles auront été recueillies.

« C'est un glorieux prince, qui charmerait toute la Gascogne; il fait croire à tout le monde que tout va bien, et il se bat à outrance contre les faibles, puis il rêve un autre Gibraltar: Tanger s'élevant sous le drapeau français comme Gibraltar sous le pavillon anglais. Pauvre prince, qui ferait bien de lire la fable de la grenouille et du bœuf! Joinville, décidément tu es don Quichotte, et le petit Thouars est ton Sancho. »

Le journal ministériel le *Globe* arrivé ce matin nous révèle les misérables subtilités au moyen desquelles le cabinet entendrait arranger l'affaire de Taïti. Son article est trop instructif pour n'être pas reproduit en entier :

« Il n'y a eu encore aucune note adressée au gouvernement du roi par le cabinet britannique au sujet de l'affaire de Taïti. Tous les bruits, tous les renseignements qu'on a fait courir sur l'envoi d'un ultimatum à ce sujet n'ont pas le moindre fondement. Néanmoins, il est à présumer que la question ne tardera pas à être posée et résolue. Il faut espérer qu'elle se résoudra par le maintien du bon accord, non seulement entre les deux pays, mais encore entre les deux ministères. »

La question en elle-même, réduite à ses proportions vraies, exactes et propres, n'aurait pas exigé plus d'un quart d'heure de conversation pour être vidée. A proprement parler, ce n'était pas une question, et elle ne l'est devenue que par les paroles regrettables de sir Robert Peel dans le parlement et par les excitations d'un journalisme ignorant et passionné.

Par une précipitation qu'il a dû regretter sans doute, le premier lord de la trésorerie a donné à l'affaire une certaine importance quant à lui, et il s'est pressé d'engager moralement à obtenir une satisfaction de la France. Quelle est l'étendue que sir Robert Peel et la majorité qui le soutient ont donnée, dans leur esprit, aux paroles qui ont été prononcées? Ceci ne peut être exactement ap-

précisé qu'en Angleterre; mais en France on ne peut aller que jusqu'à la dernière limite de la vérité, de la loyauté et de la justice; et c'était pas assez pour la situation que sir Robert Peel s'est faite par ses paroles regrettables, on confessa que le gouvernement français ne peut point et ne doit point pâtir d'un manque de réserve dont il n'a pas donné l'exemple.

Le cabinet français fera tout ce que le bon sens et l'équité ordonnent non seulement aux nations, mais aux individus. Un sujet anglais avait excité des troubles sur notre territoire, nous l'avons saisi et mis hors de ce territoire. Nous avions évidemment ce droit; personne ne le contestera, pas même l'Angleterre. On ne saurait donc, à moins de mauvaise foi ou de folie, demander une réparation sur ce point.

Mais, si les autorités françaises avaient le droit incontestable de saisir et d'éloigner un sujet anglais qui avait excité des troubles, il y avait des formes à observer; M. le lieutenant de vaisseau d'Aubigny ne les a point observées, et M. le capitaine de vaisseau Bruat, son supérieur, l'en a blâmé. Le gouvernement français ne peut donc point refuser de sanctionner le blâme déjà exprimé sur le manque de procédés, sur la rigueur inutile de M. d'Aubigny, par son supérieur immédiat; mais le gouvernement français ne peut faire rien de plus sans sortir de la vérité des faits et de la moralité de la situation.

Désavouer M. Bruat! et pourquoi? Il a désavoué lui-même la forme employée par M. d'Aubigny, et cette forme est la seule chose qu'il y ait à blâmer dans cette affaire, car M. d'Aubigny avait le droit incontesté d'éloigner M. Pritchard.

La conduite de la France est donc tracée par le bon sens. Le cabinet s'est réuni hier pour arrêter une résolution sur cette affaire; nous croyons pouvoir dire que ses membres ont été unanimes pour se placer et pour se tenir sur le terrain que nous venons d'indiquer.

Le cabinet anglais se bornera-t-il à demander ce que le cabinet français est loyalement disposé à accorder? Si l'affaire n'avait pas été agrandie, il ne faudrait pas hésiter à répondre oui. La seule hésitation qu'on puisse éprouver à répondre de même, dans l'état présent de la difficulté, vient de la question de savoir si les paroles de sir Robert Peel lui permettent de n'apporter au parlement qu'une solution semblable; lui seul est juge de ce point.

Néanmoins, quand on songe que la gravité actuelle de cette affaire ne lui est point propre, et qu'elle vient tout entière d'une parole précipitée, il ne doit pas être permis de craindre que sir Robert Peel veuille racheter un mot imprudent par une conduite qui serait plus imprudente encore. Des cabinets comme le sien vivent de loyauté et non d'entêtement; et il y a trop de bon sens dans les deux pays, pour qu'on doive nourrir des craintes sérieuses sur l'issue d'une difficulté aussi misérable.

Depuis le commencement des hostilités contre le Maroc, nous ne cessons de répéter que la France doit occuper un point dans le détroit de Gibraltar, si elle veut assurer sa domination en Afrique et sauvegarder les intérêts de son commerce dans la Méditerranée. Hier encore, nous disions que, pour atteindre ce but, la position de Tanger était bien autrement favorable que celle de Mogador. Nos lecteurs verront par l'extrait suivant du *Morning-Advertiser* qu'on en a jugé à Londres comme nous, et apprennent quels sont le but constant et les vues de l'Angleterre à l'égard de la Méditerranée.

L'énergie des Anglais doit se réveiller, dit une correspondance de ce journal. Gibraltar, une de nos plus fortes positions, n'est qu'un rocher aride, isolé de l'Espagne par une langue étroite de sable, et incapable de rien produire, à l'exception de quelques fruits à l'usage des habitants et de la garnison. Il tire ses principales productions de l'Espagne et du Maroc. Si les Français, ce qui est probable, doivent occuper Tanger, comment Gibraltar s'appropriera-t-il? Dans la dernière guerre, notre flotte de la Méditerranée a presque toujours compté sur les Marocains pour sa provision de bestiaux. Qu'on laisse la France s'emparer du Maroc, et la Méditerranée sera véritablement un lac français. Et puis, la montagne des Singes, la deuxième Colonne d'Hercule, n'est qu'à quelques milles de Tanger et domine Gibraltar, et il est à craindre que les Français n'occupent et ne fortifient ce rocher pour commander entièrement la partie méridionale du détroit, dont nous pensions être les seuls possesseurs. Le cas échéant, à moins d'avoir une très-puissante escadre pour bloquer Tanger, aucun navire marchand anglais n'oserait passer le détroit. Le plan le plus simple serait d'engager l'empereur de Maroc à nous céder Tanger, et, par compensation, à accepter notre protectorat. Ceci pourrait très-bien se faire, puisque nous sommes en bon rapport, notre consul étant le seul d'Europe qui soit resté près de lui. De quelque côté que nous levions les yeux, il faut convenir que la politique de lord Aberdeen épuise avec rapidité notre grand nom d'autrefois; mais si nous avons un ministre fainéant et lâche, levons-nous nous-mêmes.

Il faut reprendre et fortifier Saint-Jean-d'Acre, et avoir l'œil sur Malte et sur Corfou. Aden a été achetée pour faciliter le passage de la mer de l'Inde; qu'Alexandrie soit achetée ou prise. C'est en vain que les Français règnent despotiquement sur une petite échelle en plusieurs endroits, il faut que la majesté de l'Angleterre reprenne son ascendant accoutumé. Qu'on prépare une formidable escadre pour la Méditerranée, afin de faire preuve d'une neutralité digne et fière, et, s'il le faut, qu'ils retentissent encore une fois les échos du canon d'Aboukir, de Trafalgar, de Navarin et de Saint-Jean-d'Acre!

Paris, le 28 août 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le bombardement de Tanger, la victoire de l'Isly et la prise de Mogador ont dans toute la France un immense retentissement. Tous les journaux des départements qui nous arrivent constatent l'enthousiasme qui accueille ces glorieuses nouvelles dans les villes et dans les campagnes. Tous les cœurs que n'ont pas encore envahis l'égoïsme et la corruption, propagés pendant quatorze ans par le système actuel, se réjouissent avec une sorte d'enthousiasme patriotique des brillants succès, dignes des plus beaux jours de la République et de l'Empire, que viennent de remporter notre brave armée et notre héroïque marine. Ah! si nous avions un gouvernement vraiment national, à la hauteur de sa mission, la France ne tarderait pas à reprendre le rang illustre qu'elle occupait dans le monde; mais nous sommes gouvernés par des hommes qui semblent s'affliger de ces succès, qui se sont habitués à reculer partout et toujours devant les exigences de l'Angleterre, dont l'alliance leur paraît indispensable pour maintenir la dynastie nouvelle, et qui projettent peut-être de nous éblouir par cette gloire d'un jour, pour mieux accomplir dans le mystère la lâcheté nouvelle que l'entente cordiale veut leur imposer dans l'affaire de Taïti.

— Soit que le maréchal Soult n'ait pas encore renvoyé à Paris le

rapport du maréchal Bugeau sur la bataille de l'Isly, soit que le gouvernement ait résolu de tenir secret ce rapport comme il a fait pour le rapport du prince de Joinville sur le bombardement de Tanger, les journaux officiels ne publient encore aucun détail sur cette brillante affaire. Le ministère se contente de porter à la connaissance du pays les dépêches écrites le 11 et le 13, avant l'action.

Quand le roi a reçu la nouvelle de l'affaire de Mogador, il était dans le jardin de la résidence de Neuilly, occupé à examiner des travaux. Il parut extrêmement satisfait. « Je veux », a dit le roi, être le premier à donner cette bonne nouvelle à la reine et à la princesse de Joinville. »

On se rappelle avec quelle gaieté le roi, en 1840, parlait de guerre aux personnes qui l'approchaient et aux élèves de l'école de Saint-Cyr. C'était quelques semaines avant l'arrivée aux affaires du ministère de la paix partout et toujours.

Une réunion a eu lieu hier aussi dans le foyer de l'Opéra. C'étaient des représentants de la garde nationale parisienne qui offraient un banquet aux officiers de la garnison qui ont dirigé l'école d'instruction des légions de la capitale. Des toasts ont été portés aux succès de nos armées de terre et de mer dans le Maroc et en Afrique. Dans un de ces toasts, un officier allait répondre avec énergie aux injures produites par les Anglais à nos officiers et à notre pavillon; MM. de l'état-major, aux premiers mots, se sont alarmés, et un roulement de tambours a empêché l'orateur de continuer.

Bulletin de la Bourse de Paris du 28 août 1844.

La rente a encore éprouvé aujourd'hui une forte baisse. Offerte dès les premiers cours à 80 25, elle est tombée à 80 05, et elle a ouvert au parquet à 79 95. Elle est d'abord montée à 80 15, puis elle est retombée à 79 65, et elle a fermé au parquet à 79 80. A quatre heures, le cours était à 79 70.			
Cinq pour cent	120 73	Trois pour cent belge	»
Quatre et demi pour cent	»	Banque belge	660 »
Quatre pour cent	104 45	Caisse Lafitte	»
Trois pour cent	79 80	— — — — —	5060 »
Actions de la Banque	3025 50	CHEMINS DE FER	
Obligations de Paris	1430 »	Paris à Rouen	940 »
Rentes de Naples	97 80	Paris à Orléans	940 »
Etats romains	104 0/0	Rouen au Havre	717 50
Actions d'Espagne	0/0	Strasbourg à Bâle	236 25
Cinq pour cent belge	103 0/0		

M. de Lesseps, qui attendait toujours à Paris sa nomination de consul-général à Alexandrie, l'a, dit-on, reçue quand on a connu le projet de retraite de Mehemet-Ali. Il est parti pour se rendre à son poste; mais il aura été informé, avant de s'embarquer, du changement qui s'était opéré dans l'état des choses.

TOULON, le 26 août. — Le bateau à vapeur le *Liamone*, commandé par M. Albert, lieutenant de vaisseau, a gagné le large, allant à Tunis avec des dépêches pressées.

Le bâtiment à vapeur le *Castor*, commandé par M. Astié, lieutenant de vaisseau, a reçu l'ordre de se disposer promptement à partir pour Alexandrie (Egypte).

On pense que ce bâtiment, dont la mission est pressée, gagnera le large dans la soirée.

La goëlette la *Légère*, qui devait aller prendre la station du Sénégal, vient de recevoir l'ordre d'aller rallier M. le contre-amiral Turpin dans le Levant. Ce bâtiment est déjà en route.

Hier, 25, la frégate à vapeur l'*Orenoque*, commandée par M. Poudra, capitaine de corvette, a jeté l'ancre sur notre rade. Ce bâtiment, parti d'Oran le 20 et d'Alger le 23, avait à bord M. le colonel Foy, aide-de-camp de M. le ministre de la guerre, qui se rend en poste auprès du maréchal Soult, et M. le maréchal-de-camp Tempoure, qui a exercé pendant assez long-temps et avec distinction un commandement dans la province d'Oran.

Chronique.

LYON.

La distribution des prix aux élèves de l'école vétérinaire a été faite sous la présidence de M. Besson, secrétaire-général de la préfecture.

Sur trente-quatre candidats concourant pour le diplôme, vingt-neuf l'ont obtenu et ont été classés dans l'ordre suivant:

MM. Knoll (du Haut-Rhin). — Gourdon (du Rhône). — Gonon (de l'Ardèche). — Vannet (de l'Ain). — Thierry (de la Côte-d'Or). — Grissonanche (du Puy-de-Dôme). — Tétard (de la Côte-d'Or). — Carraud (de l'Allier). — Guérin (des Hautes-Alpes). — Liantard (du Var). — Amoureux (de la Dordogne). — Abauzit (du Gard). — Nallier (de l'Ain). — Jeaningros (du Doubs). — Berthiot (de la Côte-d'Or). — Veyan (du Var). — Komorowski (de la Pologne). — Barthélemy (de Vaulx). — Roche (de la Loire). — Bousquier (du Gard). — Dianoux (de Vaulx). — Soger (de la Haute-Marne). — Hirault (de la Creuse). — Gervais (de la Seine-Inférieure). — Dheur (du Puy-de-Dôme). — Brunet (de l'Isère).

Candidats praticiens, anciens élèves des écoles.

MM. Hoquet (du Nord). — Martin (de l'Aube). — Périer (de la Drôme).

PRIX:

Quatrième année d'études. — 1^{er} prix: M. Knoll; 2^e prix: M. Gourdon.

Troisième année d'études. — 1^{er} prix: M. Colin (de la Haute-Saône); 2^e prix: M. Mercier (de la Nièvre).

Deuxième année d'études. — 1^{er} prix: M. Saint-Cyr (de l'Ain); 2^e prix ex æquo: M. Auloge (de Saône-et-Loire), M. Lamy (du Rhône).

Première année d'études. — 1^{er} prix: M. Maldan (de la Côte-d'Or); 2^e prix: M. Favre (des Bouches-du-Rhône).

On voit en ce moment amarré au quai Saint-Georges, près du pont Tilsit, un bateau remorqueur destiné à remonter, dans Lyon seulement, les bateaux de marchandises, et dont l'unique roue, placée à l'arrière, est totalement cachée dans les œuvres du bateau. La *Ville de Lyon* (c'est le nom de ce nouveau remorqueur à hélice) sort des ateliers du Crenoz.

Deux individus, les sieurs Louis Berthollet, ouvrier en soie, et Gabriel Bibollet, ouvrier cordonnier, ont comparu avant-hier devant les assises du Rhône pour répondre à une accusation de vol avec effraction et de recel. Les débats ont établi que Berthollet, profitant de l'absence d'un de ses camarades, s'était introduit dans sa chambre et lui avait enlevé une pièce de velours qu'il était chargé de confectionner.

A l'égard de Bibollet, il a été démontré que ce prévenu était complice du vol par voie de recel. En effet, on a saisi chez lui une partie de l'étoffe qu'il avait essayé de vendre à vil prix, en connaissant bien d'ailleurs l'origine frauduleuse.

Déclaré coupable par le jury, Berthollet, qui déjà avait subi des condamnations pour faits de cette nature, a été condamné à sept ans de travaux forcés et à l'exposition. Des circonstances atténuantes ayant été admises en faveur de Bibollet, cet accusé subira la peine de quatre années d'emprisonnement.

— Une autre affaire de vol domestique a été soumise au jury dans

la même audience. La fille Léonard, accusée d'avoir volé la minime somme de 20 francs, a été acquittée sur la plaidoirie de M. Lablache.

Le maire de la ville de la Guillotière donne avis que le 20 septembre prochain, à midi, il sera procédé, avec l'assistance de deux membres du conseil municipal, dans une des salles de la mairie, à l'adjudication au rabais, par voie de soumissions, de l'entreprise du pavage des accotements du cours de Broches, suivant le devis estimatif des travaux montant à la somme de 2,488 fr. 81 c.

Les personnes qui voudront concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance, au secrétariat de la mairie, tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à trois heures du soir, du devis précité et du cahier des charges, clauses et conditions, sous lesquelles l'entreprise sera adjugée.

M^{me} Miro-Camoin a fait hier sa rentrée dans *Lucie de Lamermoor*. Sa voix a paru sensiblement fatiguée et privée de cette légèreté et de ce brio qui firent autrefois ses succès; de là un chant tourmenté, languissant, et qui est obligé d'avoir recours à de pénibles efforts pour arriver à l'effet. Heureusement pour elle que le souvenir de ses triomphes passés lui fait pardonner quelque peu ses nombreux défauts actuels. Nous comprenons maintenant qu'elle ait obtenu si peu de succès dans *l'Ambasadrice*, au début qu'elle vient de tenter à l'Opéra-Comique, et qu'elle ait rendu, comme dit le *National*, la musique d'Auber plate, lourde et triste. Elle vient de chanter le rôle de Lucie de façon à nous faire regretter plus que jamais la voix jeune et souple de M^{lle} Nau.

Des marques d'improbation ont poursuivi M^{me} Miro durant le cours de la représentation; quelques amis maladroits ont voulu la rappeler, et elle a reparu au milieu de nombreux sifflets. Malheureusement les circonstances nous imposent, pour ainsi dire, cette cantatrice.

M^{lle} Taglioni a obtenu mercredi un succès d'enthousiasme dans *la Sylphide*. Elle a été rappelée deux fois durant le cours de la représentation et accablée sous les bouquets et les couronnes.

Ce soir elle danse la *cachucha* et le pas de *Diane chasseresse*. Il y aura encore foule.

Spectacles du 30 août 1844.

GRAND-THÉÂTRE. — Troisième représentation de M^{lle} Taglioni: 1^o le Châlet; 2^o Diane chasseresse; 3^o le Dépit amoureux; 4^o Un Bal travesti.

CELESTINS. — 1^o Les Premières Armes de Richelieu; 2^o la Tirelire, ou Titi le Talocheur; 3^o Estelle, ou le Père et la Fille.

L'éditeur Pagnerre publie une nouvelle et très-jolie édition des *Oeuvres complètes de M. de Lamennais*, à 3 francs 50 centimes le volume. Imprimée avec un grand soin sur très-beau papier vélin, dans le nouveau format dit *format anglais*, cette édition renferme plusieurs ouvrages importants qui ne pouvaient exister dans l'édition précédente, publiée il y a près de dix ans. Toutes les productions nouvelles de l'illustre écrivain devant être successivement imprimées dans le même format, cette édition est la seule véritablement complète, et chaque volume se vendant séparément, sans obligation d'acheter les autres, elle offre au lecteur ce triple avantage: extrême bon marché, facilité d'acquisition partielle, et enfin, certitude de pouvoir compléter en tout temps. Pour montrer combien sont favorables et avantageuses les conditions auxquelles est établie cette nouvelle édition, il suffit de dire que l'*Essai sur l'Indifférence*, qui formait cinq volumes in-8^o, est renfermé en quatre volumes, quoique l'ouvrage ait été augmenté d'une table générale alphabétique et analytique des matières qui ne forme pas moins de 60 pages en petit texte; et qu'on a réuni en un seul volume les *Paroles d'un Croyant*, le *Livre du Peuple* et la dernière production de l'auteur, *Une Voix de prison*.

DÉPARTEMENTS.

Le tonnerre est tombé le 22 août sur la tuilerie dite de la Ville, près Dôle.

Les dégâts sont peu considérables. Une personne a éprouvé une commotion assez violente.

— On lit dans l'*Album dolois*:

« Notre ville prend un aspect tout-à-fait manufacturier. En arrivant de Genève, on découvre de nombreuses cheminées à vapeur et les magnifiques moulins mus par les eaux du Doubs et du canal.

» Aux nouveaux bâtiments destinés à la confection du gaz, à la fonderie de seconde fusion, qui va prendre la vapeur pour moteur, s'adjoint une scie mue par la même puissance.

» Cette scie est d'une construction nouvelle et élégante. Il y a à peine dix années qu'une bicoque, appelée Martinet, tenait la place du haut-fourneau, et c'était là tout ce qui représentait l'industrie de notre ville. »

— Ces jours derniers, deux terrassiers du chemin de fer ont été engloutis sous un éboulement. Ils sont morts tous deux.

(*Courrier de la Côte-d'Or.*)

— Samedi dernier, la foudre est tombée plusieurs fois sur la ville de Saint-Amour (Jura) et a atteint légèrement une femme qui passait dans une rue.

RAPPORT DE M. LE PRÉFET DU RHONE AU CONSEIL-GÉNÉRAL SUR L'ADMINISTRATION DU DÉPARTEMENT.

(Suite.)

Centimes additionnels communaux et départementaux.

Il n'en est pas encore, il n'en saurait être de même des contributions additionnelles communales ou départementales, cause presque unique des griefs plus ou moins sincères allégués depuis 1830 contre l'accroissement des charges publiques.

Les forces de l'impôt veulent sans doute être ménagées avec un soin extrême. Il serait contraire à toute prévoyance, chacun le reconnaît, d'achever des améliorations même importantes au prix de l'aisance et de la sympathie des contribuables; mais autant nous trouverions impolitique et pathétique l'épuisement irréflecti des facultés pécuniaires de ces derniers, dangereux l'épuisement déplorable la pensée qui, sous prétexte d'économie, tant nous semblerait déplorable la pensée qui, sous prétexte son bien-être, à marchanderait au bon ordre ses moyens, à la propriété son bien-être, l'industrie, au commerce, aux beaux-arts, à l'instruction populaire leurs progrès. Entre le régime étroit et rétrograde qui met sa gloire à ne rien demander aux recettes et le régime impatient qui accumule les dépenses et ruine le présent au profit de l'avenir, la sagesse administrative cherche un raisonnable milieu; elle tient compte des ressources du pays en même temps que de ses besoins et de ses vœux, et s'applique moins à rendre l'impôt stationnaire qu'à le féconder.

Sous l'empire d'un tel système, les contributions locales, chargées de pourvoir à des nécessités prochaines et impérieuses, subissent inévitablement quelques augmentations. Il faut les juger non par leur chiffre, mais dans leur proportion avec la richesse générale et l'utilité de leur objet. J'ai montré en 1843 et je persiste à croire que ce jugement n'est à redouter ni pour les communes ni pour le département du Rhône.

La moyenne des centimes additionnels communaux ne dépassait pas, l'année dernière un centime 47/100^e. Si elle s'élève, en 1844, à environ un centime 60/100^e, le tableau joint à ce rapport en indique la cause. Ce surcroît, spontanément consenti par les conseils municipaux, provient de crédits plus larges accordés aux constructions d'églises, de halles, de mairies, de communes ou d'écoles, et au salaire des gardes champêtres. La prestation en nature pour le service des chemins vicinaux n'était,

vous rends compte; chacune des lignes vicinales en cours d'exécution a reçu des allocations toujours mesurées à l'importance des travaux et du concours municipal ou particulier. (La suite à demain.)

Nouvelles diverses.

Un horrible massacre vient d'avoir lieu à Lamorville, canton de Vigneulles (Moselle). Une mère enceinte et deux enfants, l'un âgé de quatre ans et demi et l'autre de deux ans, ont été assassinés. L'auteur de ces crimes est le mari et le père de ces infortunés. Voici comment on présume que les faits se sont passés :

Le mercredi 7 août au soir, cet homme aurait assassiné sa femme près du foyer de la cuisine, qu'il a eu la précaution de laver ensuite; dans la chambre de derrière, il aurait tué l'aîné de ses enfants, et l'autre dans son berceau. On croit qu'il s'est servi d'une pioche, car les têtes de ses victimes étaient horriblement fracturées.

Après ce carnage, auquel on ne peut assigner aucune cause, le meurtrier a eu le triste courage de transporter les cadavres sur un tas de foin au-dessus de l'écurie, où il les a placés symétriquement, la mère entre les deux enfants, et tous trois couverts de draps et de couvertures. Il a eu l'intention de les faire disparaître dans un incendie, car on a trouvé dans le tablier de la femme des allumettes chimiques qu'il avait essayé de faire brûler, et, près du foin, un chaudron rempli de braise. Toutes ces dispositions terminées, et environ vingt-quatre heures après le crime, il est monté sur le grenier à foin, a ôté ses brodequins, a tiré une échelle, puis l'a placée contre une poutre transversale à laquelle il s'est pendu, après et en face de sa femme et de ses enfants. Ce n'est que le 10 au matin que la mère de ce misérable, inquiète de ne voir personne sortir de la maison, en a fait ouvrir la porte, et, comme on s'est introduit par la grange, on a aussitôt aperçu les cadavres.

Nouvelles Etrangères.

ANGLETERRE.

Les lords de l'amirauté sont occupés à visiter les ports de l'Angleterre. L'amirauté vient de donner l'ordre de construire deux frégates à vapeur en fer de deuxième rang; l'une sera pourvue de fous, l'autre d'une vis d'Archimède. Ces deux frégates auront chacune 203 pieds anglais de long et 37 de large; elles seront de la corce de 500 chevaux et jageront 1,300 tonneaux.

La presse anglaise fait, du reste, des aveux qui démontrent que

la Grande-Bretagne a raison de multiplier ses précautions.

« Une descente sur nos côtes », disent les feuilles de Londres, même à l'entrée de nos ports, ne serait pas du tout difficile à accomplir, à l'aide de la vapeur surtout. L'ennemi pourrait jeter des boulets et des bombes sur nos garnisons, et à Portsmouth peut-être plus facilement qu'ailleurs, pendant la nuit. Il s'éloignerait même avant que l'on pût sortir du port pour le poursuivre. Pour remédier à cette éventualité, les têtes qui ont blanchi dans le service pensent qu'une frégate à vapeur de première classe, comme la *Terrible* (en construction à Deptford), devrait être construite pour le service de chacun de nos ports. Elle serait prête à tout instant pour donner la chasse ou livrer combat à l'ennemi. Ces bâtiments vaudraient mieux que tous les gardes-côtes du monde. »

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, 16 août. — Le gouvernement a reçu des dépêches du capitain-pacha, qui l'informe du résultat de ses premières démarches. La mission de ce haut fonctionnaire en Syrie avait pour unique objet de terminer la question des indemnités dues aux Maronites du Mont-Liban par les Druses, et de mettre la dernière main au nouveau système du gouvernement établi en 1842 pour les populations du Liban. S. A. s'est trouvée arrêtée, presque aussitôt après son arrivée, par l'absence de S. Exc. le gouverneur-général, qui dut se rendre en toute hâte à Tripoli et de là à Gebel-Besciaré, pour mettre ordre à quelques légers troubles qui venaient d'éclater dans ces districts. Après le retour d'Essad Pacha, un *bourouyoudi*, ou décret, fut adressé aux habitants pour les informer de l'objet de sa mission et les engager à se prêter à son accomplissement. Les choses en étaient là lorsque les dépêches de S. A. le capitain-pacha sont parties.

La Sublime-Porte, après en avoir pris connaissance, a jugé à propos d'envoyer de nouvelles instructions. Eumer Djémal-Effendi a été désigné pour se rendre en Syrie, auprès de S. A. Halit Pacha, avec les instructions du gouvernement, et il est parti hier à bord de la frégate à vapeur *Esseri Djedid*.

Le procès des Albanais accusés d'avoir pris part à la dernière insurrection de l'Albanie est terminé. Près de cinq cents prévenus ont été divisés en cinq catégories : la première, comprenant ceux qui ont été convaincus de meurtres; la seconde, ceux qui, par leurs discours, ont excité l'insurrection, etc. Les individus de la première catégorie, au nombre de vingt-huit, ont été condamnés à la peine de mort; ceux de la seconde, aux travaux forcés à per-

pétuité; ceux des trois dernières catégories, aux galères pour un temps plus ou moins long.

Voici la traduction d'un *memorandum*, en date du 19 redjeb 1260 (4 août 1844), adressé par la Sublime-Porte aux missions étrangères à Constantinople :

« Quelques uns des consuls et vice-consuls des puissances amies, qui résident sur différents points de l'empire ottoman, et dont la mission devait être de protéger les intérêts de leurs nationaux, se mêlent d'affaires étrangères à leurs attributions, et délivrent même quelquefois, contrairement aux capitulations, des patentes de protection à des rayas de la Sublime-Porte. Or cela donne lieu à toutes sortes de désordres, et vos sentiments de bienveillance ne sauraient vous permettre de tolérer un état de choses contraire aux droits de la Sublime-Porte et aux traités en vigueur. »

« La Sublime-Porte espère donc que vous voudrez bien enjoindre auxdits consuls et vice-consuls de ne plus se mêler désormais d'affaires en dehors de leurs attributions, et surtout de ne plus délivrer de patentes de protection à des individus rayas, et elle vous prie de lui remettre, pour l'expédition, les lettres que vous écrirez à cet effet. »

« Tel est le but du présent *memorandum*. »

« Le 19 redjeb 1260 (4 août 1844). »

Le gérant responsable, B. MURAT.

LE CONSTITUTIONNEL (10 fr. par trimestre pour Paris, 12 fr. pour les départements) a commencé le 25 juin dernier la publication du JUIF-ERRANT, par M. Eugène Sue.

Les personnes qui s'abonneront à dater du 16 AOUT recevront sans frais, du 16 au 20, tous les chapitres du JUIF-ERRANT parus en juin, juillet et août, jusqu'au 15 inclus: DEUX VOLUMES moins deux ou trois feuillets. Tirage du CONSTITUTIONNEL depuis le 1^{er} août : SEIZE MILLE CENT VINGT.

INSTRUCTION SPÉCIALE.

L'école préparatoire à la marine, dirigée par M. Lorient, sous le patronage du PRINCE DE JOINVILLE, qui obtient chaque année les résultats les plus satisfaisants en faisant admettre un grand nombre de jeunes gens à l'Ecole Navale, se recommande aux familles non seulement par la forte instruction que les élèves y reçoivent, mais encore par l'ordre et la discipline, premières bases d'une bonne éducation. Les élèves sont reçus de 10 à 16 ans, et sont, à leur entrée dans l'établissement, répartis dans quatre divisions selon leur âge et le degré de leur instruction. La rentrée des classes aura lieu le lundi 7 octobre prochain.

S'adresser au directeur, rue Neuve-Sainte-Geneviève, n° 44, à Paris.

En vente chez PROSPER NOUTIER, libraire, correspondant du Comptoir central de la librairie, rue de la Préfecture, n. 6, à Lyon.

PAGNERRE, éditeur du Dictionnaire Politique, 1 vol. in-8°, prix : 20 f.; — du Livre des Orateurs, par Timon, 1 vol. in-8°, prix : 15 f.; — des Ouvrages de MM. Gormenin, La Mennais, etc.; rue de Seine, 14 bis, à Paris.

Dans les départements et à l'étranger, chez tous les correspondants du Comptoir central de la librairie.

OEUVRES COMPLÈTES DE F. DE LA MENNAIS,

10 volumes in-18 grand jésus vélin, format anglais. — Prix : 5 f. 50 c. le volume.

Chaque volume se vend séparément 3 f. 50 c. — Ceux qui prendront les dix volumes à la fois ne paieront que 30 f. au lieu de 35.

Tous les ouvrages de M. de La Mennais seront successivement publiés dans le format de cette nouvelle édition, LA SEULE VÉRITABLEMENT COMPLÈTE, et qui joint encore à l'avantage d'un extrême bon marché le mérite d'une exécution typographique très-soignée, d'un magnifique papier vélin superfin et d'un format dont l'élégance et la commodité ont depuis long-temps assuré le succès.

SOMMAIRE DES OUVRAGES CONTENUS DANS LES DIX VOLUMES PUBLIÉS.

TOMES I^{er} à IV.

ESSAI SUR L'INDIFFÉRENCE EN MATIÈRE DE RELIGION.

Cet ouvrage, qui a valu à M. de Lamennais le titre de dernier Père de l'Eglise, est encore, 25 années après sa première apparition, un des livres les plus féconds et les plus importants de notre siècle. Son influence a été égale à son retentissement; c'est un de ces rares ouvrages qui résistent au temps parce qu'ils font en quelque sorte partie de la tradition humaine.

Cette nouvelle édition, qui ne forme que 4 volumes au lieu de 5, est absolument conforme à l'édition originale; elle est seulement augmentée d'une table générale, alphabétique et analytique des matières, qui sera d'un très-grand secours pour la facilité des recherches, et qui n'existe dans aucune des précédentes éditions.

TOME V.

RÉFLEXIONS SUR L'ÉTAT DE L'ÉGLISE EN FRANCE ET SUR SA SITUATION ACTUELLE. (1808.)

Ce livre est le premier ouvrage de M. de Lamennais; il fut, à son apparition, saisi par la police de l'Empire. DE LA RELIGION CONSIDÉRÉE DANS SES RAPPORTS AVEC L'ORDRE POLITIQUE ET CIVIL.

C'est à l'occasion de cet ouvrage, où l'auteur discute la déclaration de 1682, qu'il fut traduit, en 1826, devant le tribunal de police correctionnelle.

LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT. — De l'Université. — De l'éducation, etc.

TOME VI.

PROGRÈS DE LA RÉVOLUTION ET DE LA GUERRE CONTRE L'ÉGLISE. — DEUX LETTRES À L'ARCHEVÊQUE DE PARIS (1829). — MÉLANGES RELIGIEUX.

TOME VII.

DU CATHOLICISME DANS SES RAPPORTS AVEC LA SOCIÉTÉ POLITIQUE.

QUESTIONS POLITIQUES ET PHILOSOPHIQUES.

(Articles publiés dans le journal *l'Avenir*.)

DE L'ABSOLUTISME ET DE LA LIBERTÉ. De l'ignorance.

LIBERTÉ RELIGIEUSE. — Processions. — Sépultures. — Aumônes. — Pensées diverses.

TOME VIII.

AFFAIRES DE ROME. — Récit du voyage. — Mémoire

présenté au pape par les rédacteurs de *l'Avenir*. — Des maux de l'église et de la société. — Etat du catholicisme en Italie, en Espagne, en Portugal et en France. — Épilogue. — Pièces justificatives.

TOME IX.

POLITIQUE À L'USAGE DU PEUPLE. (1857.)

ESCLAVAGE MODERNE. (1859.)

MÉLANGES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES. — De la Servitude volontaire de la Boétie, etc.

TOME X.

PAROLES D'UN CROYANT. (1835.)

LIVRE DU PEUPLE. (1837.)

UNE VOIX DE PRISON. (1844-1844.)

MÉLANGES. — Les morts. — Hymne à la Pologne, etc.

DICTIONNAIRE POLITIQUE.

ENCYCLOPÉDIE DU LANGAGE ET DE LA SCIENCE POLITIQUES, PAR DES DÉPUTÉS, DES PUBLICISTES ET JOURNALISTES.

2^e édition, 1 vol. in-8° à deux colonnes de près de 4,000 pages, prix : 20 f., ou 40 livraisons à 50 cent.

LE LIVRE DES ORATEURS, PAR TIMON,

15^e édition illustrée par 27 magnifiques portraits. — 1 vol. in-8°, prix : 15 f., ou 30 livraisons à 50 c.

Etude de M^e Pichot jeune, huissier, cours de Brosses, n° 5, à la Guillotière.

VENTE JUDICIAIRE.

Le samedi trente-un août 1844, à deux heures de relevée, à Lyon, place Louis XVIII, au lieu dit Charabara, il sera procédé à la vente de dix chevaux fins et huit chevaux de trait. Au comptant. (2564)

ÉTUDE M^e DE CHARVÉRIAT, NOTAIRE À LYON, RUE CLERMONT, 1.

VENTE AUX ENCHÈRES

APRÈS FAILLITE,

Devant M^e Charvériat, notaire à Lyon,

DU FONDS DE BOULANGERIE

EXPLOITÉ PAR LE SIEUR COLLAS,

À Lyon, rue d'Amboise, n. 12.

L'an 1844 et le jeudi douze septembre, il sera procédé, par le ministère dudit M^e Charvériat, notaire, et en son étude, à onze heures du matin, à la vente aux enchères publiques du fonds de boulangerie exploité par le sieur Collas, à Lyon, rue d'Amboise, n. 12, des objets mobiliers et ustensiles qui en dépendent, ainsi que de la subrogation au bail des lieux occupés par le fonds à vendre.

S'adresser, pour connaître le cahier des charges, audit M^e Charvériat, notaire. (9498)

A VENDRE.

UN CABRIOLET à quatre roues avec les harnais du cheval, le tout pour 550 f.

S'adresser hôtel de Rome, place Saint-Jean. (959)

A vendre actuellement à un prix modéré,

pour cessation de commerce.

FONDS DE CAFÉ-CABARET bien achalandé, situé dans le meilleur quartier des Brotteaux, tenu depuis plus de vingt ans par M^{me} veuve Branciard.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M. Perasse, place Louis XVI, n. 5. (967)

A louer de suite.

ENTREPOT DE LIQUIDES ET MAGASINS POUR LES GRAINS, situés à la Madeleine, en dehors et joignant le chemin de ronde, maison Roybet, grande route de Vienne, n. 7.

S'adresser à M. Roybet, propriétaire, rue Passet, à la Guillotière. (968)

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les écoulements et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. A Vienne, chez M. Mouret fils, épicerie, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Décheaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicerie, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (8570)

MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison radicale garantie en cinq ou dix jours, sans danger ni régime, par des remèdes officinaux approuvés en 1837 (Codex). L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — A Lyon, place Bellecour, 12, PHARMACIE BERTRAND. Dépôt général des spécialités et découvertes utiles approuvées, brevetées et autorisées. (8903)

MÉDAILLE D'HONNEUR DE L'ACADÉMIE DE L'INDUSTRIE.

BREVET D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT.

BANDAGE HERNIAIRE

A PELOTE MÉCANIQUE

SANS SOUS-CUISSE.

Approuvé par la Société de Médecine de Lyon, et reconnu supérieur à tous ceux inventés jusqu'à ce jour.

Le mécanisme de ce bandage a pour but de fixer la pelote sur l'anneau de la hernie inguinale ou crurale, sans qu'elle puisse être déplacée par aucune position du corps, qu'elle ne gêne dans aucun de ses mouvements.

Se vend chez MM. Golay père et fils, mécaniciens orthopédistes et bandagistes, rue de Puzy, 41. (951)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. le docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc.

M. le docteur GAS demeure place Bellecour, n. 5. (8274)

CORS AUX PIEDS,

OIGNONS ET DURILLONS.

Le TAFFETAS GOMMÉ de PAUL GACK est le seul qui en détruit la racine en quelques jours, sans douleur et sans salir la chaussure. — Dépôts à Lyon, chez MM. Lardet, Vernet et André, pharmaciens. (3499-7000)

AVIS.

Depuis le 20 août courant mois, les Comptoir et Fabrique de Produits chimiques de M. ARMAND sont rue de la Liberté, 54. (2565)

5 centimes la bouteille.

POUDRE GAZEUSE

De J. F., pharmacien-chimiste de la faculté de Paris.

Pour préparer en cinq minutes l'eau gazeuse. — Prix de la boîte pour vingt bouteilles, 1 fr.; la limonade gazeuse et le vin de Champagne, 2 fr.

Dépôt général à Lyon, chez M. Lardet, pharmacien, place de la Préfecture, 46. (8486)

LA CRÉOSOTE-BILLARD CONTRE LES

MAUX DE DENTS

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. — 2 fr. le flacon avec l'instruction. — Pharmaciens dépositaires : Vernet, place des Terreaux; à la pharmacie des Célestins, Boitel et Aguetant, à Lyon; Briand, à Saint-Symphorien; Ayot, à Villefranche; Turin, à Tarare; Rouvière, à Vienne; Condroyer, à Givors; Arduin, à Amplepuis; Delange, à Voiron; Brossat, à Crémieu; Chervet, à Roanne. (3503-7010)

GRAINS DE SANTÉ

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies : à Lyon, place des Terreaux, 13; Turin, à Tarare; Couturier, à Saint-Etienne; Ayot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Trouillet, à Vienne; Delange, à Voiron; Planat, à Grenoble. (8401)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue Poulallerie, 19.